

La Baronne de Draëck au XVIII^e siècle
La Diane du Brédenarde
Par Henri Lemattre, Union Faulconnier Tome XI
Transcrit, illustré, mis en page par Jean-Marie Muyls

Vers la fin du XVIII^e siècle vivait dans nos parages une femme étrange, la **baronne de Draëck**, née **Cécile de Lauretan**.

A l'âge où s'éveille chez la jeune fille l'instinct de la coquetterie, cette virago, douée d'une robuste constitution, répudiait les vêtements de son sexe pour adopter le costume masculin qui lui permettait de se livrer plus aisément à son amour effréné de la chasse et des folles chevauchées.

Passionnée pour le courre du loup, elle a chassé pendant toute la période révolutionnaire et a prolongé ses battues jusqu'en 1813. On prétend qu'elle a détruit **680 loups** ; elle-même conduisait sa meute, aidée d'une soubrette à laquelle elle avait donné une livrée de piqueur.

Les villageois professaient une grande estime pour cette ardente destructrice de fauves qui mettait un terme aux ravages des carnassiers. Dans les hivers rigoureux, les loups excités par la faim, attaquaient les chiens, les moutons, les veaux et les poulains sous les yeux des cultivateurs effarés. Les renards se bornaient à dévaster les basses-cours.

Propriétaire d'un vaste domaine à **Zutkerque**, près de **Saint-Omer**, la **baronne de Draëck** venait fréquemment à **Dunkerque** et correspondait avec un avocat de notre ville, **M. Victor Charles**, qui a laissé les notes suivantes.

Henri Lemattre



L'an de grace mil sept cent quarante sept Le dix sept
 jour d'août a été ondoyée a l'Eglise de cette
 paroisse suivant la permission de Monsieur
 l'illustrissime et reverendissime Evêque de Tournai
 par nous (sic) sousigné une fille née le même
 jour mois et an que dessus d'une fille légitime de Messrs
 François de Lauretan Escuyer Seigneur
 de Raumont &c. & de noble dame Marie Anne
 Françoise de Moucheron Son épouse et de
 père Signé Le présent acte avec nous de
 Dûment interpellé
 Paul Chapoy Delauretan
 curé

L'an de grace mil sept cent quarante sept Le dix sept
 jour d'août ont été supplés les Cercaniers du supradit
 a une fille ni le dix septième jour du present mois l'an

a quatre heures de l'après midi fut légitime de
 Messrs de messrs François de Lauretan Seigneur
 de Raumont &c. & de noble dame Marie Anne
 Françoise de Moucheron & de son épouse, lequel a été
 fait par nous ondoyé le dix septième jour du present
 mois et an que dessus en vertu de la permission de
 Monsieur l'illustrissime et reverendissime Evêque
 de Tournai par nous fait & sousigné auquel cas fait
 a été imposé le nom de Marie Anne Marie
 Cécile Charlotte Le présent a été signé
 Charles Adrien de Lauretan pasteur et Chanoine
 gradué de l'Eglise Cathédrale de Tournai et curé
 parsonnel de la paroisse et de marais a Tournai
 de noble Jeanne Cécile Marotte
 épouse de messrs Louis Joseph de Lauretan
 Capitaine d'infanterie — Demeurant sous des
 drapeaux en la ville de Tournai lesquels père, père
 et marais ont signé le present acte de ce dit
 interpellés
 Paul de Lauretan marotte de Lauretan
 Paul Chapoy

Archives du Pas de Calais

Marie-Cécile-Charlotte de Lauretan naquit le **17 août 1747** ; elle était fille de **François de Lauretan**, issu d'une branche cadette des **Lauretan**, anciens **doges de Venise**, établie en France à la fin

du XVI^e siècle. Son goût pour la vénerie et la chasse à tir se développa de très bonne heure; son oncle **Alexandre de Lauretán**, en partant pour la chasse, se plaisait à la prendre sur son dos, les pieds de sa nièce dans sa carnassière, le cou entouré de ses petites mains.

Il cheminait ainsi dans les plaines de **Flandre**, déposant de temps à autre son fardeau sur un tertre pour ramasser le gibier qu'il abattait. Le lendemain, dès l'aube, la petite fille pressait son oncle de repartir le plus tôt possible. Entrée de bonne heure au **couvent des Ursulines** pour faire son éducation; la jeune **Marie** conserva sa passion pour la chasse, se promettant, aussitôt sa sortie du couvent, de reprendre son exercice favori et de quitter surtout un costume qui lui déplaisait. En attendant, notre héroïne s'amusait au couvent à poursuivre les rats « **grimpant sur les meubles et bouleversant tout** ». Un jour, sa maîtresse de classe la surprit montée sur une commode, poursuivant sans relâche la gent ratière : « **M^{lle} de Lauretán**, lui dit-elle, **veuillez descendre de suite et montrer votre agilité en remontant ; puis vous resterez debout jusqu'à ce que je vous ordonne de descendre.** » Aussi lesté qu'un oiseau, la demoiselle saute sur le meuble de la meilleure grâce du monde; ce que voyant, la religieuse lui pardonne aussitôt. A sa sortie du couvent, **M^{lle} de Lauretán** adopta définitivement le costume masculin. Cependant, une grande contrariété l'attendait : sa famille désirait la marier ; ce qui, d'ordinaire, plaît tant aux demoiselles qui sortent du couvent, d'avoir un mari, d'être dame de maison, d'avoir équipage, etc., faisait le désespoir de notre héroïne. « **Quoi !** disait elle, **je serais sous la puissance d'un mari qui contrarierait mes volontés, mes goûts de chasse, et me ferait peut-être prendre un costume de femme.** » Cette pensée la révoltait. Ses parents lui déclarèrent cependant qu'ils lui choisiraient un mari; on pensa d'abord à son cousin d'Artois; mais leur choix s'arrêta sur le **baron de Draëck**, seigneur d'Oudezele près Cassel.

Mariage. Le dix août mil sept cent soixante onze, après la publication d'un ban de mariage faite aux presbytères de la messe paroissiale tant à rutquergue qu'à Oudezele, Les parties ici après dénommées ayant obtenues Dispenses des deux autres de nos évêques les évêques de St-omer et d'ipres en date du cinq de ce present mois, personne ne s'y étant opposé j'ai Moij curé de cette dite paroisse soustigné, Donne la benediction nuptiale a Monsieur Lamoral de Draeck, jeune homme, Seigneur de la courbaux, agé de quarante cinq ans environ, natif d'Oudezele y demeurant, Diocèse d'ipres, fils des feus remacle et de Dame Florise Lamoral de launoije, d'une part, et a Mademoiselle Marie Cecilie Charlotte de Lauretán jeune fille, agée de vingt quatre ans environ native de cette paroisse y demeurante, fille de philippe francois et de feue Dame Marie anne francoise de mouchezon, avec la

promission de son dit pere
D'autre part. Les temoins furent messieurs
philippe francois de lauretán, ecuyer Seigneur
d'hortchotte et pere de l'epouse, Messieurs Louis
Alexandre de lauretán, Seigneur de faumont,
tous deux demeurants a rutquergue, Messieurs
jacques louis jodeph de lauretán, chevalier de
l'ordre royal et militaire de St-Louis, demeurant
a ipres et Messieurs eloy francois de lauretán
chanoine de l'eglise collegiale de lillers, y
demeurant. Les trois derniers, oncles de
l'epouse du côté paternel: tous temoins dignes de foy,
les quels ont signés avec Moij le present acte,
Draeck de la Courbaux
M. C. de lauretán de lauretán d'hon. choote
L'abbé de lauretán chanoine de lillers
de lauretán de faumont Le curé de lauretán
eloy francois de lauretán
L'antoin de canchij D'oties de charotte
D'oties de canchij f. M. Dupont curé

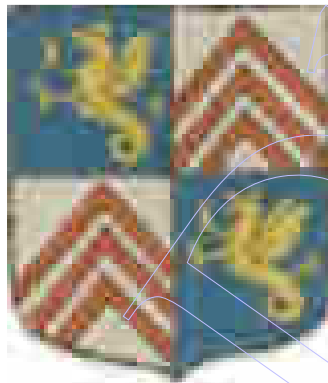
Archives du Pas de Calais

Mariage le 10 août 1771 de Lamoral de Draeck et Marie Cécile Charlotte de Lauretán

Présenté à la jeune personne, le **baron de Draëck** commença par lui persuader qu'il la laisserait libre de s'habiller à sa fantaisie et de suivre ses goûts; qu'étant lui-même très amateur de chasse, il monterait à cheval avec elle; qu'il était même flatté d'avoir une femme unique en son genre et différente de toutes les autres. Le jour du mariage, surgit une difficulté. Le curé déclara qu'il ne pouvait marier deux personnes en costume d'homme. Force fut donc à la fiancée de passer une robe de femme par dessus les habillements d'homme qu'elle ne voulut pas quitter; en sorte que cet accoutrement mi-partie des deux sexes ressemblait plutôt à une mascarade de carnaval. Souvent elle en riait en racontant plus tard cet épisode.

Le mari tint parole; il laissa sa femme libre de faire ses volontés, et comme il était fort riche,

elle put satisfaire tous ses goûts : elle prit des maîtres d'équitation et d'escrime; ses progrès furent si rapides que le cheval le plus fougueux ne lui fit jamais peur et qu'elle se servit d'un fleuret comme un maître d'armes. Bien que les deux époux vécussent en bonne harmonie, le mari regrettant de n'avoir pas d'enfants, il s'ensuivit des querelles qui finirent par une séparation à l'amiable; le baron retourna à son château d'Oudezeele où il ne tarda pas à mourir, en laissant à sa femme la jouissance de toute sa fortune. Dans son habitation de **Zutkerque**, tout y démontrait le goût de la châtelaine: on voyait les appartements, cuisine, salle à manger, le salon même, encombrés et tapissés de fusils, carabines, pistolets, sabres, couteaux de chasse, fouets et cravaches, cors de chasse, couples pour les chiens, têtes et bois de cerfs, ainsi que les pieds des cerfs, chevreuils, loups, sangliers, renards et blaireaux, que les piqueurs ont l'habitude de présenter au moment de l'hallali. Son équipage de chasse comprenait un piqueur, un valet de chiens et plusieurs valets de limiers; de nombreux chevaux peuplaient ses écuries; sa meute pour le loup comprenait quarante chiens courants : elle entretenait de plus six chiens pour le lièvre, deux chiens d'arrêt et plusieurs terriers anglais pour les renards et les blaireaux.



Armorial d'Hozier

Armoirie de Draeck

Au moment de la **Révolution**, les habitants de sa commune la réclamant, comme nécessaire pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles, on se contenta de la mettre en arrestation chez elle « avec un gardien à ses frais. » Le commissaire de police crut devoir faire une perquisition et enlever les armes de la baronne. Comme ce fonctionnaire tenait à la main son écharpe tricolore, elle lui dit: « **Citoyen, vous pouvez mettre cela dans votre poche en toute sécurité; je n'ai pas envie de me révolter.** » Quelques jours après, ses armes lui furent rendues, et depuis lors notre héroïne ne fut plus inquiétée.



Archives du Pas de Calais

Je déclare avoir donnée à la municipalité de Zutkerque dix fusils de munition avec leur baionnettes et dix sabres et cinq gibernes pour armée une garde de précosion dans le vilage, donc ces messieurs mon dit avoir fait leur déclaration à messieurs du district de Calois est y avoir envoyer les fusils sabres et giberne susdit qui viennent de moy. Je déclare en outre avoir en ma possession huit fusils de chasse donc deux preté à deux personnes du vilage, trois carabines, trois couteaux de chasse et deux pistoloit et deux epée. Fait à Zutkerque, ce 28 aout milles sept cens nonante deux. De Lauretan, veuve de

Draeck. Nous maire et officiers municipaux et le conseil general de la commune de Zutquerque avons desarmé la citoÿen[ne] de Draeck conformement a la loi a cause de sa cidevant noblesse. Le nombre des fusils ci-dessus mentionnée son mi en depot chez le citoyen Rosoir, curé.

Archives départementales du Pas-de-Calais, E-DEPOT 906 S 1.



Source Internet

Chasse aux loups

Le même auteur nous dépeint le physique de la baronne : « Cette femme remarquable n'avait pas le caractère approprié à son sexe, elle n'en avait pas non plus la structure : d'une taille moyenne, sa figure, ordinaire pour un homme, était moins que belle pour une femme ; avec une barbe d'adolescent, pas de gorge, et un ventre proéminent, elle eut été ridicule sous un costume féminin. »

Passionnée pour la chasse du loup, elle en détruisit complètement l'espèce dans une partie de la Flandre et dans tout l'Artois.

Lorsque l'époque était venue de commencer ses chasses, elle disait à son valet de limier : « Allez à mon château d'Ablain-Saint-Nazaire, faites des reconnaissances partout, préparez les voies et dans trois jours j'arriverai. » La veille de son départ, tout son monde recevait ses ordres : aux piqueurs et aux valets de chiens, elle disait : « Vous partirez à onze heures de la nuit avec mes quarante chiens pour le loup, couplés deux à deux comme de coutume; ne les laissez pas s'écarter; n'entrez nulle part pour prendre ce dont vous avez besoin plus loin que la porte. » A son palefrenier et à ses domestiques : « Vous partirez, leur disait-elle, à trois heures du matin, avec chacun vos chevaux et vous conduirez en main mes trois chevaux, sans vous arrêter nulle part. » Le cuisinier recevait l'ordre de rassembler quelques pièces de sa batterie de cuisine et de partir à six heures du matin dans le fourgon de bagages pour Saint-Omer où il devra prendre la poste afin de suivre la voiture de la baronne. Le lendemain, M^{me} de Draëck rejoignait Saint-Omer avec sa voiture et ses chevaux, prenait des chevaux de poste et arrivait à son château d'Ablain-Saint-Nazaire presque à la même heure que ses chiens, ses chevaux et tout son monde.



Le piqueur et la meute

Source Internet

Ce manoir a été le théâtre de ses exploits cynégétiques les plus remarquables : tous les jours étaient employés à prendre ou à tuer des loups, des renards et même des blaireaux.

L'auteur de cette notice nous apprend que « plusieurs louveteaux furent pris pendant un déplacement dans les bois de Saint-Éloi, près d'Arras » ; le poil de ces animaux était argenté ; les chiens ne les chassèrent pas avec autant d'ardeur que les autres loups ; avec leur fourrure, elle fit faire un manchon qu'elle montrait comme une rareté. Ce fut la seule fois de sa vie qu'elle trouva des loups de cette espèce. Elle détruisit complètement les carnassiers dans le pays qui s'étend entre Arras et Douai, et ce fut à cette occasion que les bergers de cette contrée lui présentèrent la chanson suivante, composée par l'un d'eux :

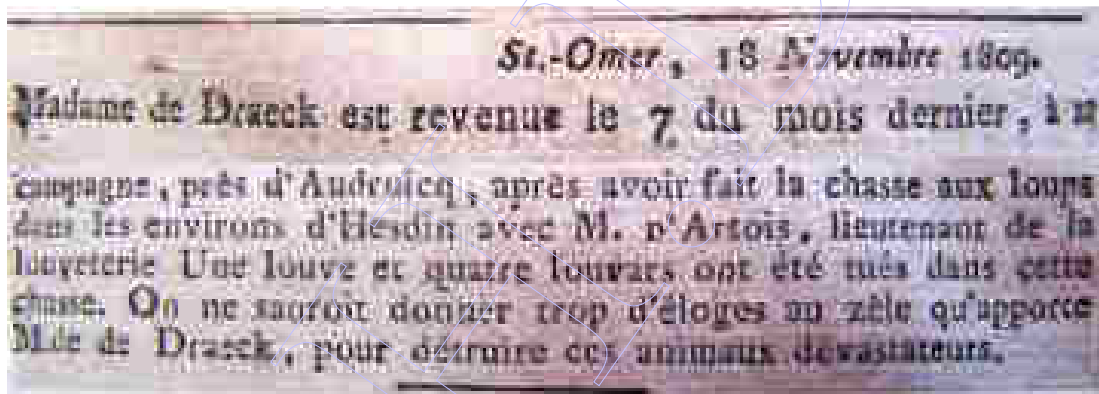
*Paissez en paix, mes chers moutons,
Bêlez, bondissez sur l'herbette
Le loup cruel dans ces cantons
Ne peut plus avoir de retraite
Pour vous garder il me suffit
De mes deux chiens, de ma houlette;
Nous jouirons pendant la nuit
D'une tranquillité parfaite.*

*Ecoutez-moi, gentil troupeau !
Pour prouver ma reconnaissance
Je chante sur le chalumeau
L'auteur de notre délivrance :
Je veux vous apprendre son nom,
De Draëk est notre bienfaitrice ;
Il faut que dans tous ces vallons
L'écho toujours en retentisse.*

*Dans nos bois nous le graverons ;
Partout nous le ferons connaître ;
Les voyageurs l'apercevront
Ecrit sur l'écorce du hêtre.
Cet arbre nous sera sacré ;
Réunis sous son vert feuillage
Au bras qui nous a délivrés
Nous viendrons rendre un juste hommage.*

*Je voudrais qu'on en fit autant
Sur la surface de la France
Chassons-en les buveurs de sang.
Détruisons cette infâme engeance :
Bons citoyens, unissons-nous,
Rendons leur espoir chimérique
Purgeons, purgeons de tous ces loups
Le terrain de la République.*

L'auteur de la notice rend ainsi compte d'une année de la vie de M^{me} de Draëck :



Archives du Pas de Calais

De l'arrondissement de Saint-Omer, de Béthune et d'Arras, elle passait dans celui de Saint-Pol, près Hesdin, où elle séjournait beaucoup plus longtemps, car c'était le pays qui renfermait le plus grand nombre de ces animaux destructeurs. M^{me} de Draëck attribuait la présence des loups pour cette localité non seulement à la quantité de bois et de forêts qui couvrent le pays, mais surtout et principalement aux troupeaux innombrables d'oies qui couvrent les marais de la Canche et des petites rivières environnantes; ces animaux sont très friands de ces volailles, qui ne leur coûtent aucun combat ni danger pour s'en emparer. Je ne pourrais vous citer tous les bois nominativement où la destruction de ces animaux a été complète : un jour on revenait au logis avec deux loups, un autre jour avec quatre ou cinq; enfin, il était rare qu'un seul jour se passa sans que la chasse ne fût heureuse, alors tout l'équipage, M^{me} de Draëck en tête, passait au travers la ville ou la commune la plus voisine en sonnant du cor de chasse, et toute la population accourait en foule voir les loups et aussi l'amazone qui était à la tête des chasseurs.



Source Internet

Scène de chasse par une amazone

Enfin, après avoir parcouru partout le département où il y avait des loups, et les avoir détruits ou expulsés après six semaines de chasse, **M^{me} de Draëck** revint chez elle, passant par **Saint-Omer**, avec vingt et une têtes de loups sur l'impériale de sa voiture; pendant que la poste était occupée au relais des chevaux, la place de **Saint-Omer** était pleine de curieux qui contemplaient les animaux féroces. Arrivée chez elle, tout rentrait dans l'ordre pour une année : chacun se livrait à ses occupations ordinaires. La dame de **Draëck** chassait le lièvre et le petit gibier, ou travaillait à la menuiserie et à faire le galon au métier, ou encore à tresser le fil de fer pour faire des volières à ses oiseaux. Le **3 novembre** arrivé, jour de **Saint-Hubert**, patron des chasseurs, ce jour ne peut se passer sans le célébrer avec toute la pompe possible : la veille au soir, tous les domestiques arrivent, rangés en haie, avec un énorme bouquet sur un plat, présenter à **M^{me} de Draëck** l'expression de leur respect et de leur attachement. Alors le cor de chasse sonne les fanfares du cerf, du sanglier et de tous les animaux qui ont chacun la leur: celle du loup n'est pas oubliée, étant la principale et celle qui plaît le plus à la châtelaine ; alors on fait venir un ménétrier et quelques jeunes personnes du voisinage, et **M^{me} de Draëck**, qui n'est fière que de ses hauts faits de chasse, ouvre le bal dans sa salle à manger avec le plus aimable de ses voisins, alors tout se met en branle, depuis le piqueur jusqu'au valet de chiens ; la durée du bal ne se prolonge guère et on reçoit les ordres pour la chasse du lendemain ; un loup n'étant pas assez malavisé pour venir participer au plaisir du chasseur, force est de se contenter d'un pauvre renard qui est choisi pour victime; cet animal, se mettant en quête des poules du voisinage, ne se doute pas que pendant son absence un homme est venu la nuit boucher toutes les ouvertures de son terrier et allumer même un peu de feu pour lui donner l'épouvante; le renard est donc forcé de rester sous bois jusqu'à ce que la meute arrive; il a beau tourner à l'entour de sa demeure; ne pouvant y rentrer, il se fait chasser assez longtemps, jusqu'à ce qu'il tombe sous le coup d'un des chasseurs; l'hallali étant sonné, le piqueur présente la patte de l'animal à l'heureux chasseur qui la met à sa boutonnière; on revient au logis en sonnant des airs de chasse.



Trophée patte de renard



Source Internet

Tête de loup en trophée

Cette description d'une année de la vie de M^{me} de Draëck s'est renouvelée pendant toute son existence; elle est décédée au mois de janvier 1823, regrettée de tous ceux qui l'avaient connue et surtout du cultivateur qui lui devait la destruction de tous les animaux nuisibles à l'agriculture. Cette destruction est complète, surtout pour les loups, qui n'ont plus reparu dans le pays; elle aurait voulu en purger la France entière et elle disait : « Si je pouvais être nommée louvetière de plusieurs départements, un seul loup ne paraîtrait plus dans le pays que j'aurais sous ma surveillance. » Cette place de louvetière était sa marotte; elle en parlait souvent; elle en fit la demande au prince de Neufchâtel qui lui répondit qu'« il ne pouvait pas lui accorder sa demande, que ce serait sans exemple qu'une femme aurait eu cette place, mais qu'elle pouvait prendre un prête-nom chez elle, lequel serait nommé de suite. » En effet, M. le vicomte d'Artois ⁽¹⁾, parent de M^{me} de Draëck, fut nommé louvetier du Pas-de-Calais. »



Source Internet

Un chroniqueur du temps écrit ceci à propos de la célèbre baronne :

« Il fallait la voir, la tête nue, l'épieu au poing, parcourir les coteaux, suivie de chasseurs à la mine sauvage et de chiens non moins rébarbatifs; les paysans effrayés faisaient la haie au cortège, et les jeunes filles n'écartaient qu'en tremblant les rideaux des fenêtres pour voir passer la « Diane de Brédenarde » avec ses sanglants trophées dont, au retour, on clouait les têtes contre les portes du château. »



Site du Légionnaire

La Baronne de Draëck

Le chroniqueur ajoute que, de la sorte, la baronne fit ainsi périr, de sa propre main, plus de 680 loups, très nombreux dans le pays, surtout dans la forêt d'Eperlecques.

No 2 em L'an Mil huit Cent vingt trois, Le vingt un Janvier pardevant nous Maire
M^{rs} Marie officier de l'état civil de la commune de pitqueque, Canton d'audruicq, Département de Calais, sont comparus, à l'heure de midi, Le S^r Charles Hubert de laurctan, Marie D'artois, propriétaire, Domicilié à Stonur, et Le S^r Hubert Joseph Marie de aronne de Dartois, propriétaire à Cocor, commune de Neques, tous deux résidents de la Draeck. Défunte à la mode de Bretagne, lesquels nous ont déclaré que le Dix neuf du présent mois, à sept heures du matin, est décédée dans son château de son audit lieu, M^{rs} Marie Léile Charlotte De laurctan, âgée de soixante quinze ans, et cinq mois, née au même lieu, d'une de feu Messire Lamoral De Draeck, et fille de feu Messire philippe françois, et de feu Marie anne serinois, de Moucheron, les deux ont signé avec moi le présent acte après lecture faite. Dartois aint
gouge de laurctan Dartois de aronne

Archives du Pas de Calais

« La baronne mourut sans postérité, le **19 janvier 1823** ; elle repose dans le cimetière de **Zutkerque**. Elle avait un piqueur non moins extraordinaire qu'elle et non moins enragé pour la chasse. Peu de temps avant sa mort, le général qui commandait à **Boulogne-sur-Mer** lui ayant demandé de lui envoyer quelqu'un pour apprendre à son ordonnance à jouer de la trompe, la baronne lui envoya... sa femme de chambre, la fameuse **Caroline**, qui portait, comme sa maîtresse, le costume masculin. Celle-ci n'est morte à **Zutkerque** qu'en 1854 ou 1855, et, pour obéir à sa maîtresse, elle ne quitta jamais son costume d'homme. Une longue blouse bleue lui descendait jusqu'aux chevilles, laissant voir le bas des jambes du pantalon; elle portait les cheveux coupés courts et coiffés d'une casquette. C'est dans cet attirail que jusqu'à sa mort on a pu la voir parcourant le pays où elle vendait des balais de bouleau coupés dans les bois que l'on pouvait, grâce à sa maîtresse et à elle, parcourir impunément en tous sens. »

Victor Charles

(1) M. le vicomte d'Artois possède un tableau représentant M^{me} de Draëck entourée de son équipage de chasse.

LE LOUP



Note du transcripteur :

Après avoir parcouru le récit assez remarquable de cette femme au caractère bien trempé et amoureuse de sa région, je trouvais que l'on ne pouvait pas terminer ce texte sans trouver et rendre hommage à celle qui a servi la **baronne de Draëck** pendant plusieurs années, c'est à dire sa fidèle **Caroline**.

Après plusieurs recherches, je pense l'avoir trouvée et mettre un nom à côté de ce prénom, c'est également lui rendre hommage. Elle est l'une des deux « **Caroline** » décédée célibataire entre 1850 et 1860, l'autre est mariée.

Il s'agirait de **Marie Jeanne Caroline Hénon** née à **Louches**, fille de Jean-François Hénon et **Marie Jeanne Hiel**. Elle est décédée âgée de soixante et onze ans le deux août mille huit cent cinquante sept à Zutkerque en sa demeure.

N^o 27.
HÉNON
Marie Jeanne Caroline
71 ans - Célibataire

Le deux août mil huit cent cinquante sept, le trois à huit à neuf heures du matin, en la mairie et gardesant nous, Antoine Nicolas Sauvage, maire et officier de l'état civil de la commune de Zuthiergues, Canton d'Andrimacq, Arrondissement de Saint-Omer, Département du Pas-de-Calais, ont comparu Jean Baptiste Leroux, âgé de cinquante cinq ans et Jean Baptiste Guilliott, âgé de cinquante six ans, tous deux manouvriers domiciliés à Zuthiergues lesquels nous ont déclaré que Marie Jeanne Caroline Hénon, âgée de soixante onze ans, ménagère domiciliée à Zuthiergues, Célibataire, née à Louches, fille de Jean Jean François Hénon et de Marie Jeanne Hiel, est décédée en sa demeure le deux de ce mois, à quatre heures du matin, ce dont nous nous sommes assurés, la dite déclaration faite par lesdits Leroux et Guilliott, ci-dessus dénommés, tous deux voisins de la défunte, lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés. Nous avons signé le présent acte après lecture faite.

Urmoy